

**SOCIETE NATIONALE D'EAU**

**BP. 796 - NOUAKCHOTT**

**NOTE DE SERVICE N° : 005 - -**

**DU : 11 JAN 2025**

**Origine : Direction Générale**

**Diffusion : Générale**

**Objet : Déplacement des chefs de zones**

A compter de la parution de la présente note de service, tout déplacement d'un chef de zone en dehors de son périmètre d'intervention devra être impérativement soumis à l'autorisation préalable du directeur commercial.

Il est également rappelé aux chefs de zone que leur affectation principale demeure la ville désignée comme base dans la note de service relative à la création des zones à l'intérieur du pays.

Cette mesure est valable pour les chefs de centre dont les déplacements sont soumis à l'autorisation du directeur commercial.

Les directeurs sont chargés de l'application rigoureuse de la présente note de service.

  
**LE DIRECTEUR GENERAL**

**ABDEL MEJID RIHA**

